



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie sont fixés selon les modalités suivantes :

Tableau en Annexe 1

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 22 février 2013

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur,
Chancelier des Universités, le 24 AVR. 2013

TARIFS DE FACTURATION AU 1er Janvier 2013		
ENSG		
Prestations optionnelles complémentaires	Elèves boursiers	77 €
	Elèves non boursiers	153 €
INSCRIPTIONS CONCOURS G2E	Candidats boursiers	80 €
	Candidate non boursiers	240 €
FRAIS D'ETUDES ANNUELS MASTER "Réservoirs souterrains pour l'énergie"	Modulables à la baisse avec un minimum de 2000€ selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	12 000 €
FRAIS D'ETUDES ANNUELS MASTER "MATIERES PREMIERES MINERALES INGENIERIE ET MANAGEMENT DES RISQUES"	Modulables à la baisse avec un minimum de 2000€ selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	Première Année 12 000 €
FRAIS D'ETUDES ANNUELS MASTER "MATIERES PREMIERES MINERALES INGENIERIE ET MANAGEMENT DES RISQUES"	Modulables à la baisse avec un minimum de 2000€ selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	Deuxième Année 8 000€
AUTRES FORMATIONS POUVANT DONNER LIEU A LA PERCEPTION DE RECETTES LIES AUX FRAIS D'ETUDES	250€ / ECTS	
Justificatif des prestations optionnelles complémentaires:		
Transport Déplacement		38 000 €
Hébergement et restauration élèves		19 500 €
Assurances voitures élèves		6 312 €
Restauration et logement terrain initiation		26 828 €
Fourniture d'un crédit de 250 copies par élèves		3 429 €
Fourniture de matériel personnel de terrain		8 307 €
Mise à disposition de locaux aux associations		8 700 €
Présence de personnel catégorie A obligatoire lors des manifestations étudiantes en dehors des heures d'ouverture de l'école		6 818 €
Présence d'un gardien obligatoire avec habilitation électrique entre 19h30 et 23h ou entre 19h30 et 2h00.		5 250 €
Total		123 244 €
Par élève (361)		341 €
Participation demandée 2013		153 €
Autres tarifs		
Fournitures pédagogiques (reliures, transparents, etc)		0,30 €
Cartes photocopie support		2,39 €
Recharge 100 copies		3,80 €
Credit 100 impressions supplémentaires		3,80 €
CD		2 €
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENSG Tarifs par demi journée		
DESIGNATION DES LOCAUX	Tarif HT	Tarif TTC
Amphithéâtres 120 Places	200€	239,20€
Hall d'accueil FGH	250€	299,00€
Salles de conseil	250€	299,00€
Salles de cours de moins de 20 places	50€	59,80€
Salle de cours de 20 à 30 places	60€	71,75€
Salle de cours de 31 à 50 places	80€	95,68€
Salle informatique	500€	595,00€
Salle visio conférence	200€	239,20€
LOCATION DE STANDS GEOLOGIA		
	Tarifs HT	Tarifs TTC
Stand partenaire	5 000 €	5 980,00 €
Grand stand	2 100 €	2 511,60 €
Moyen stand	1 870 €	1 877,72 €
Petit stand	1 050 €	1 255,80 €
Tarifs modulables à la baisse avec une variation minimum de 200€		
TARIFS DE FRAIS DE FORMATION DHET		
Demandeurs d'emploi pris en charge par financement Conseil Régional de Lorraine		5 100 €
Formation financées par employeur ou Fongecif ou l'Opca	Modulable à la baisse avec un minimum de 2250€ selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	4 500 €
Formation financée à titre Individuel	Modulable à la baisse avec un minimum de 2250€ selon les critères laissés à l'appréciation de l'ordonnateur	4 500 €

Les tarifs tiennent compte du coût d'infrastructure des locaux : chauffage, éclairage, mise à disposition de matériel audiovisuel, informatique, entretien...

La mise à disposition de locaux aménagés est facturée dans le secteur imposable, la facturation doit donc faire apparaître la T.V.A au taux en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs peuvent être modifiés par l'établissement d'une convention.